

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 94 (1968)
Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la dalle préfabriquée. La solidarité entre les dalles et les poutres est assurée au moyen de tenons bétonnés sur place et liés par des armatures en attente (fig. 10).

L'évacuateur de crues et la tour de prise d'eau ont également été conçus pour être exécutés par préfabrication. Ils sont formés d'éléments superposés, jointoyés et solidarisés par précontrainte.

Le barrage a été soumis à un premier remplissage sous notre contrôle ; on a pu constater une étanchéité tout

à fait satisfaisante des voûtes, puisque seules quelques taches d'humidité sont apparues dans les parties basses (fig. 11).

On peut admettre ainsi qu'au point de vue technique l'ouvrage préfabriqué donne satisfaction.

Maintenant que les travaux sont achevés, le paysage a repris son aspect immuable de toujours, aux horizons lointains et aux collines de formes douces où les arbres sont rares (fig. 12).

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES

(SECTION GENEVOISE)

Rapport d'activité

présenté à la 123^e assemblée générale, le 22 février 1968, par M. Edouard Bourquin, ingénieur, président de la section

1. Effectif et manifestations de la section

L'effectif de notre section est resté stable cette année. Nous ne notons en effet qu'une augmentation de 7 membres.

Il y eut 21 admissions et 4 transferts venant d'une autre section, soit 25 arrivées. 18 membres nous ont quittés : 8 décès, 1 démission et 9 transferts à une autre section.

La répartition des membres par branches professionnelles se présente comme suit :

Architectes	166 (+ 4)
Ingénieurs civils	158 (inchangé)
Ingénieurs électriciens	62 (+ 2)
Ingénieurs mécaniciens	81 (— 1)
Ingénieurs d'autres spécialités	34 (+ 2)
Soit au total pour notre section	501 (+ 7)

Dans mon rapport d'activité présenté il y a un an, j'avais informé l'assemblée de la volonté du comité d'intéresser plus directement les ingénieurs de l'industrie à l'activité de notre société. Cette intention n'a pas provoqué de vague de fond dans le nombre de leurs admissions, mais s'est concrétisée en revanche par l'organisation de séances mensuelles et de journées d'études qui les ont concernés plus directement et auxquelles ils ont participé et collaboré avec dynamisme.

Au cours de nos séances mensuelles, nous avons traité à plusieurs reprises des questions de recherche et de développement industriels ; je rappelle les conférences de

M. le professeur *Gérard Lehmann* : Recherche industrielle.

M. *Michel Cuénod* : Formation des ingénieurs et promotion de la recherche aux USA.

M. *Claude Rossier* : Problèmes d'avenir de notre industrie.

Nous nous sommes également occupés de divers aspects de l'aménagement du territoire. Je cite :

M. *Hans Reinhard* : Plans d'aménagement et réalisation de grands ensembles à Berne.

M. le conseiller d'Etat *Emile Dupont* : Problèmes de la région franco-genevoise.

A deux reprises, les séances ont été consacrées à l'examen de divers problèmes importants pour notre société.

Un séminaire concernant les méthodes modernes de programmation a été mis sur pied en janvier 1967 ; un voyage a été organisé en Egypte.

En mai, un séminaire traitant la « Promotion de la recherche appliquée » a été organisé par les sections genevoises de l'ASSPA et de la SIA, avec la collaboration de nos collègues MM. *Eric Choisy*, *André Mottu* et *Michel Cuénod*.

Ces diverses séances et journées d'études nous ont donné plusieurs occasions de travailler avec les ICF, ingénieurs civils de France, l'ASSPA et l'Interassar.

2. Rapports d'activité de divers groupes professionnels, de la Commission centrale des normes et du « Bulletin technique »

Des rapports très complets m'ont été adressés par les présidents ou responsables de ces organismes. Je me vois obligé de ne vous en communiquer que quelques éléments, pour ne pas retenir trop longtemps votre attention. Vous aurez toute liberté de me demander des compléments d'information.

2.1 Activité de l'Interassar (rapport présenté par M. Antonio Casanova, président)

Présidé par M. *Antonio Casanova*, l'Interassar a poursuivi son activité dans les divers domaines touchant à la profession d'architecte.

Un dialogue permanent a été établi avec les responsables de la Centrale des autorisations et les autres services administratifs en contact avec celle-ci. Tout le processus des autorisations de construire a été revu et des améliorations ont déjà pu être obtenues. D'autre part, des directives provisoires pour l'application de la loi fédérale sur le travail aux entreprises non industrielles ont été élaborées en commun avec l'Inspection cantonale du travail. Sur un plan plus général, l'Interassar a demandé au Conseil d'Etat, d'une part, de promouvoir une étude approfondie de toutes les réglementations applicables à la construction, en vue d'une refonte de ces textes, qui tiennent compte des exigences et des techniques de la vie moderne et, d'autre part, de regrouper au sein d'un seul et même service toutes les fonctions administratives touchant le bâtiment proprement dit, la dispersion actuelle des compétences constituant indéniablement un facteur de complication et de renchérissement de la construction.

L'Interassar a également été étroitement associé à la mise sur pied de la liste des mandataires professionnellement qualifiés habilités à déposer des requêtes en autorisation de construire. Un excellent travail a été accompli avec les représentants de l'ATG et si l'objectif final demeure la reconnaissance du REG comme seul critère de qualification, des résultats très positifs ont déjà été obtenus en vue de mettre de l'ordre dans l'exercice de la profession d'architecte dans notre canton.

Au cours des derniers mois, l'Interassar a voué toute son attention au problème de l'information. Une conférence de presse a été organisée sur l'Ecole d'architecture et des contacts personnels ont été pris avec les rédacteurs en chef des quotidiens genevois en vue de faire mieux connaître le rôle joué par l'architecte. Ces entretiens se sont avérés très utiles et seront poursuivis, de manière à renseigner régulièrement les journalistes et le public sur le domaine architectural.

La formation et le perfectionnement professionnels à tous les niveaux constituent une des missions essentielles de l'Interassar. Durant le dernier exercice, les travaux de la commission universitaire chargée d'étudier le problème de l'Ecole d'architecture, la création d'une section génie civil et architecture dans le cadre du Technicum du soir et la révision du Règlement fédéral d'apprentissage des dessinateurs en bâtiment, ont particulièrement retenu l'attention de l'Inter-groupes.

Sur le plan des services, la mise au point du « Guide genevois d'architecture » se poursuit et ce document sortira vraisemblablement de presse au début de l'été prochain. D'autre part, un service d'accueil de confrères étrangers a été organisé, alors que les problèmes juridiques, en particulier celui de la responsabilité civile de l'architecte, sont étudiés de manière approfondie.

Enfin, l'Interassar a organisé un séminaire sur les aspects sociaux de l'habitat, qui se déroulera les 1^{er} et 2 mars au château de Coppet. Ces journées d'étude répondent à un véritable besoin, si l'on en juge par la qualité et le nombre exceptionnel des inscriptions émanant d'architectes, de promoteurs, de financiers, de sociologues, de médecins et de représentants des autorités et des administrations publiques cantonales et municipales.

2.2 M. Claude Rossier, membre du comité du *Groupe des ingénieurs de l'industrie*, m'informe que celui-ci s'est occupé en 1967 principalement de l'enquête concernant la formation des ingénieurs et architectes après leurs études, leurs besoins et les possibilités actuelles, enquête dont le dépouillement est en cours.

A Genève, l'activité des ingénieurs de l'industrie s'intègre dans le programme de la section.

2.3 M. Georges Steinmann, membre du comité du *Groupe professionnel des ponts et charpentes*, m'a rappelé l'organisation des journées d'étude d'octobre 1967 à l'EPUL, axées sur divers problèmes actuels de la pré-fabrication.

D'autre part, la 12^e session du Comité européen du béton, qui aura lieu à Lausanne du 18 au 27 avril 1968, sera organisée par le Groupe des ponts et charpentes.

2.4 *Activité du Groupe des ingénieurs du génie chimique.*
Rapport présenté par M. Jean-Pierre Cornaz, vice-président

Le plan d'études des ingénieurs mécaniciens se spécialisant dans le domaine du génie chimique à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a pu être complété par des cours obligatoires de chimie physique et de chimie.

Un premier contact a pu être établi avec l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne en vue des modifications futures du secteur actuel comprenant les ingénieurs chimistes. Pourtant aucune décision n'a pu être prise.

Cours professionnels postuniversitaires. A Bâle, les cours prévus se sont révélés d'un très grand intérêt. Le cours de M. Richarz sur la « Chemische Reaktionstechnik » prendra fin un de ces prochains jours.

L'enquête faite par la section SIA de Genève, bien qu'ayant trouvé un écho assez favorable, n'a pourtant pas pu être réalisée, les désirs étant très différents et parfois trop spé-

cialisés. Pour le moment, aucun développement dans ces directions n'a été prévu.

Organisation du groupe professionnel. Cette question a reçu toute l'attention du comité, mais néanmoins n'a pas été résolue. Les pourparlers avec le Comité central se poursuivent mais semblent être très difficiles et longs.

2.5 *Activité de la Commission centrale des normes*
(Les éléments du rapport m'ont été présentés par M. Jean Allemann)

L'évolution rapide des techniques rend la normalisation toujours plus urgente. Il s'agit aussi bien de créer de nouvelles normes que de réviser les normes existantes, la validité de ces dernières ne dépassant pas de beaucoup un lustre.

Cette situation a amené la Commission centrale des normes à réviser la procédure d'élaboration et de ratification dans le but de donner une plus grande adaptabilité à la collection des normes SIA.

Les normes n° 173 concernant les piscines,

n° 160 : charges, mise en service et surveillance des constructions

et n° 162 : constructions en béton armé et béton précontraint

ont été approuvées par l'assemblée des délégués.

La publication de la norme n° 160 n'interviendra toutefois pas avant juin 1968 (l'article 9 : surcharges de ponts-routes, présentant encore des difficultés). L'édition allemande de la norme n° 162 sera prête dans le courant du mois de mars.

2.6 *Note concernant la rédaction du « Bulletin technique de la Suisse romande »*

M. Daniel Bonnard, président du Conseil et rédacteur en chef, m'a transmis un rapport dont j'extrai certains paragraphes :

Les constantes nouvelles hausses des *frais d'impression* n'ont pu être entièrement compensées, durant l'exercice écoulé, par une majoration des recettes par publicité ou d'abonnement ; il en est résulté l'obligation de diminuer quelque peu le volume total publié.

L'assemblée des actionnaires de la S.A. du Bulletin technique a appelé en 1967 à faire partie du Conseil d'administration M. A. Rivoire, architecte, président central de la SIA, et M. Maurice Cosandey, ingénieur, directeur de l'EPUL.

La réorganisation des publications techniques organes de la SIA est toujours à l'étude et celle-ci devra être conçue de façon à faciliter le bon emploi des ressources disponibles pour ces revues.

Après trente ans d'activité comme rédacteur en chef, M. D. Bonnard a demandé au Conseil d'administration de pourvoir à son remplacement dès les premiers mois de 1968.

3. *Activité de la présidence, du comité, des délégués et des commissaires*

Il est ardu de différencier les interventions d'un président, d'un comité, de délégués et de commissaires. Leurs actions se conjuguent et s'interpénètrent.

L'an dernier, j'avais tenté de les ordonner en prenant leur source même comme base de chapitration. Les responsabilités s'en trouvent mieux définies, mais la clarté des problèmes à exposer n'y trouvait pas son compte.

De même que les différents facteurs qui concourent au développement de notre économie sont influencés par les conditions qui règnent sur les plans local, régional ou national, les interventions des organes de notre section se sont déployées dans les cadres du canton, de la Suisse romande et du pays.

C'est donc dans cet ordre que je les exposerai et je commencerai par :

3.1 *L'activité sur le plan local*

3.11 *La formation professionnelle, les formations technique et universitaire* ont fait l'objet de nombreuses reprises de l'attention des responsables de notre section.

En collaboration avec l'Office cantonal de la formation professionnelle, un grand nombre de nos collègues participe à l'organisation des *apprentissages de dessinateur en génie civil et en bâtiment*, ainsi qu'au bon déroulement des examens. Leurs prestations sont importantes, je les remercie spécialement pour leurs services réguliers et de qualité. Pour la première fois, les *candidats dessinateurs géomètres* participeront en 1968 aux examens d'aptitude organisés par notre section et l'Interassar.

En 1967, le *Technicum du soir a ouvert une nouvelle section de génie civil et bâtiment*. Vu le nombre relativement faible des élèves inscrits en première année, il n'est pas prévu de créer une nouvelle volée avant trois ans. Nous avons convenu avec M. Louis Huguenin, directeur, d'organiser, avec sa collaboration et dans un délai relativement bref, une séance d'information pour les bureaux techniques intéressés, de manière que les dessinateurs aptes et désireux d'envisager une extension de leurs études aient la possibilité de procéder à une formation préliminaire, qui se révèle nécessaire dans la plupart des cas.

Les élèves du Collège Calvin et de l'Ecole supérieure des Jeunes filles ont, comme d'habitude, montré beaucoup d'intérêt aux présentations des professions d'architecte et d'ingénieur, ainsi qu'aux visites de chantier et d'usine. L'« Organisation Deschamps » devient un label de qualité.

Une commission du Grand Conseil étudie actuellement une motion tendant à créer une *commission consultative de coordination ayant pour but de s'occuper de l'Université*.

Le comité de la section a été sollicité de donner son avis sur les tâches qui seraient dévolues à cette commission consultative.

Notre réponse a comporté, entre autres, l'appréciation suivante qui résulte de débats que nous avons eu en séance de section :

« Nous estimons que la tâche primordiale d'une telle commission serait d'établir un meilleur contact entre notre Université et les milieux suisses ou étrangers de notre cité, tout particulièrement ceux qui emploient des universitaires, et de développer ainsi une collaboration efficace entre les organes de l'Université et les divers secteurs de notre économie.

» Dans le cadre général de son action, cette commission chercherait à influencer les méthodes, les programmes et les effectifs de l'Université en fonction des besoins futurs de notre économie. Elle devrait être apte à transmettre à l'Université les expériences acquises par certains milieux que la lutte concurrentielle et la pression des développements scientifiques et techniques ont obligés à opérer des adaptations importantes. »

3.12 Après les questions de formation professionnelle et universitaire, abordons l'activité des bureaux techniques.

Je recommande instamment aux cadres directeurs et propriétaires de bureaux techniques et bureaux d'architectes de répondre aux formules d'enquête qui vont prochainement leur être adressées et qui concernent l'évolution du travail et des conditions d'emploi dans les bureaux d'études. En effet, pour les raisons que vous savez, le volume de travail dans les secteurs du bâtiment et du génie civil a subi une diminution sensible depuis 1964. Par exemple, le nombre d'employés a baissé successivement d'environ 10 % entre 1964 et 1965, puis de 3 % et enfin de l'ordre de 5 % entre 1966 et 1967. Il sera particulièrement intéressant d'apprendre si cette « désescalade » se poursuit ou si les tendances déflationnistes s'atténuent ou même s'inversent. Nous ferons en sorte que tous les intéressés soient informés du résultat de l'enquête. Il ne s'agit pas seulement des ingénieurs et des architectes, mais également des autorités, des entrepreneurs et de divers autres milieux économiques.

3.13 La production et la distribution d'énergie concernent à des titres divers l'ensemble de notre économie.

Du fait que les paramètres techniques qui entrent dans le choix et la définition d'une politique énergétique sont souvent prépondérants, il est naturel que notre société suive de près ces problèmes, en particulier sur le plan cantonal.

Votre comité a estimé qu'il n'était pas de son ressort de s'occuper des tarifs des Services industriels et de leur répartition. Ceux-ci ne sont en fait que la résultante d'une politique énergétique et la fonction d'un complexe de facteurs économiques, financiers et d'options politiques.

En revanche, nous effectuons les démarches et enquêtes nécessaires pour être aptes à apprécier de façon raisonnable les conditions techniques et d'organisation qui règlent et régleront notre approvisionnement énergétique. Cette étude

se poursuit, vous serez informés de ses résultats. Nous estimons en effet sans présomption que, pour les problèmes cités, la SIA constitue une plate-forme valable de réflexion et d'appréciation.

3.2 Activités des organes de la section dans le cadre romand

Les présidents des cinq sections romandes se sont réunis à quatre reprises. Nous nous sommes efforcés de promouvoir et de coordonner diverses actions pour le développement desquelles nos diverses sections sont des unités trop étroites. Face à certains problèmes, ces dernières se trouvent du reste placées dans une situation identique et il résulte d'une logique naturelle de ne pas les aborder ni les résoudre en ordre dispersé.

Cela paraît simple à première vue, toutefois la seule analyse des données du problème révèle parfois au départ des divergences sensibles et conduit à stopper toute coordination. Dans ces cas, l'application des principes du fédéralisme est viciée et transposée en esprit cantonaliste critiquable contre lequel il faut réagir.

3.21 Ainsi, les représentants romands admettaient depuis plusieurs années que les dispositions légales et réglementaires qui définissent l'exercice de la profession d'architecte fussent établies sur des bases communes. Cela ne fut longtemps qu'un vœu pie, sans grande efficacité, puisque sur le plan de la réalisation chaque section intervenait auprès des autorités cantonales responsables sans tenir compte des conditions et des positions voisines.

Cette année pourtant, sous la pression de divers événements, nous avons pu nous entendre pour exclure à l'avenir ces démarches souvent divergentes, et pour entreprendre les études nécessaires visant à l'établissement des bases communes à partir desquelles une coordination intercantonale pourra s'établir.

A cet effet, deux groupes de travail ont été constitués :

Le premier doit réduire les divergences actuelles qui existent dans l'appréciation des critères d'admission au Registre des ingénieurs et architectes sous le double aspect de l'organisation des examens et des critères de jugement.

Le second analyse les conditions cantonales présentes qui régissent l'exercice de la profession d'architecte et tente de trouver un chemin conduisant en première étape à des réglementations cantonales coordonnées, puis à un concordat intercantonal.

Ces deux commissions ont une grande responsabilité. Il leur appartient, ainsi qu'aux présidents et comités des sections romandes, que les discussions passées et byzantines fassent place à l'élaboration de dispositions constructives.

3.22 J'ai d'autre part le plaisir de constater que dans d'autres secteurs l'esprit et la forme de collaboration entre sections romandes s'exprime avec facilité et dynamisme, et conduit à des résultats que nous pouvons juger très positifs. J'en citerai cinq exemples :

La Commission romande pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment a présenté au Comité central une proposition pour le nouveau Règlement d'apprentissage. Parallèlement à un projet zurichois, son étude constituera un des deux documents qui seront transmis par la SIA centrale à l'OFIAMT pour l'établissement du nouveau règlement.

Trois groupes d'étude, formés d'architectes, d'ingénieurs de l'industrie et d'ingénieurs civils, ont établi un rapport et fait des propositions concernant la rédaction du « Bulletin technique de la Suisse romande ». Leur mission était d'apprécier le rôle dévolu au Bulletin, d'esquisser un programme rédactionnel à long terme et de suggérer toutes mesures qui paraissent raisonnables en vue d'une collaboration avec la rédaction de la *Schweizerische Bauzeitung*. Ces documents sont actuellement à l'examen à la direction du Bulletin technique. Nous attendons avec intérêt la suite que celle-ci compte donner à nos propositions.

Bien que ses démarches n'aient pas encore débouché sur une réalisation concrète, je cite l'action d'un groupe de travail présidé par notre collègue M. Claude Rossier, qui a pris contact avec la *Télévision romande* en vue de préparer une série d'émissions sur divers problèmes actuels touchant l'action des ingénieurs et architectes. D'une manière plus génée-

rale, ce groupe poursuivra son activité en fonction des missions que pourra lui confier la Commission centrale pour l'information et les public relations.

Les *Journées du Mont-Pèlerin* ont été organisées en avril 1967 par la Section vaudoise. Elles avaient pour thème : « Les tâches nationales et les critères de choix ».

Enfin, une *Commission romande de formation universitaire continue* a été créée, à laquelle participent les sections romandes, l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, ainsi que des groupements d'anciens élèves de l'A³ et de la GEP.

Cette commission est issue d'un groupe de travail vaudois. Elle a organisé à l'EPUL en 1967 les cours suivants :

- Cours de géotechnique.
- Théorie des ensembles et calcul matriciel.
- Cours de gestion pour ingénieurs et architectes.

Il est prévu pour 1968 un cours de physique et technologie de la matière, qui sera probablement dédoublé à Lausanne et à Genève.

3.3 Notre activité sur le plan national s'exprime par nos interventions auprès du Comité central, notre travail dans les commissions centrales et par notre participation aux conférences des présidents et assemblées des délégués.

L'activité de ces derniers est importante. En effet, les séances de préparation, qui groupent l'ensemble de nos délégués, constituent une sorte de petit parlement dans lequel les options du comité sur l'activité de la SIA centrale sont estimées et débattues ; souvent des suggestions et des critiques constructives nous sont présentées.

Ces débats préliminaires nous permettent de mieux fonder nos avis et d'intervenir en général aux assemblées d'une manière homogène.

Je me limiterai à n'exposer que trois objets traités en 1967.

3.31 La révision générale des *normes d'honoraires d'architectes et d'ingénieurs* n'aboutira pas cette année-ci.

Les problèmes juridiques de responsabilité civile et de définition des contrats font encore l'objet d'expertise d'entente avec les représentants des autorités cantonales et fédérales. Les tarifs B de régie ont été augmentés en 1967. Il est dans l'intention du Comité central de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués une révision se limitant aux tarifs A, ceci dans l'attente de la refonte d'ensemble de ces normes d'honoraires.

3.32 La Commission des structures poursuit son activité. Notre collègue, M. *Samuel Rieben*, y représente notre section. Le principal problème abordé a été celui des membres collectifs, dont la présence au sein des groupes professionnels doit permettre à ceux-ci de déployer une activité plus importante.

La qualité de membre individuel des groupes professionnels est également un objet d'étude. Notre comité estime que ces membres doivent être d'abord des membres SIA, leur admission passant par les sections elles-mêmes.

La Commission des structures a marqué son désir de ne pas voir son mandat limité au seul problème des groupes professionnels et des membres collectifs mais d'aborder d'autres questions statutaires.

3.33 Je vous ai rappelé en début de rapport l'organisation du séminaire de Sauvigny, consacré à la promotion de la recherche appliquée. Au cours des débats qui ont suivi les

exposés de MM. *Choisy*, *Mottu* et *Cuénod*, diverses propositions ont été faites qui concernaient entre autres la collaboration entre l'industrie et l'université sur le plan de la recherche appliquée, l'appui de la SIA à la création d'un Fonds national de recherche appliquée et la création d'un groupe de travail pour donner une suite aux études entreprises. Ce groupe de travail s'est constitué, il a mis au point en septembre un rapport dans lequel les conclusions du Séminaire de Sauvigny sont développées et ordonnées.

La Section genevoise l'a transmis au Comité central et, sur notre demande, l'assemblée des délégués de décembre a été saisie de ce problème : elle a approuvé le principe de la création d'un fonds national et a chargé le Comité central d'entreprendre des démarches auprès de divers organismes intéressés pour promouvoir cette création. Le Comité central est intervenu par lettre auprès du Conseil fédéral : il y explicite l'intérêt que porte la SIA à ces problèmes, il cite les études entreprises à Sauvigny et exprime l'appui de notre société à la création d'un Fonds national de la recherche appliquée.

4. Conclusions

En conclusion, je constate qu'architectes et ingénieurs projettent, organisent et créent des ouvrages dont le degré de technicité peut être varié, mais qui ont toujours un impact direct sur l'économie, le développement des moyens de production, nos conditions de travail et notre mode de vie. La SIA doit donc faire en sorte que nos professions techniques soient établies sur des bases solides qui concourent à leur efficacité et productivité. Elle doit agir dans les secteurs des formations professionnelles, universitaires et postuniversitaires, ainsi que dans les domaines de la recherche et de la normalisation.

Réciproquement les choix effectués et les décisions prises sur les plans économique, juridique, social et politique déterminent dans une large mesure le développement des techniques, la qualité et l'adaptabilité de leurs réalisations. La SIA doit donc être attentive à l'évolution de ces problèmes et intervenir chaque fois que la formation, les compétences propres au corps des ingénieurs et aux architectes peuvent contribuer à l'élaboration d'une solution.

C'est en tenant compte de ces deux missions que notre section s'efforce d'agir et j'espère que dans l'exposé de nos diverses activités les arbres n'ont pas caché la forêt.

Chers collègues, avec ce rapport, je termine le mandat que vous m'avez confié. Il me reste l'agréable devoir de vous remercier pour votre collaboration. Je m'adresse tout spécialement à nos deux collègues qui ne présentent pas une nouvelle candidature pour le comité : M. *Maurice Matthey*, que ses activités professionnelles empêchent d'accepter de nouvelles responsabilités, et M. le président *Rieben* qui, j'en suis certain, poursuivra son action dans notre société.

BIBLIOGRAPHIE

Bauwörterbuch. Begriffsbestimmungen aus dem Bauwesen, par Dr.-Ing. habil. *H. Frommhold*, Baudirektor a.D. Düsseldorf, Werner-Verlag, 1967. — Un volume 15 × 21 cm, xv + 272 pages, figures. Prix : relié, 30 DM.

Il s'agit d'un dictionnaire allemand où sont définis, dans l'ordre alphabétique, quelque cinq mille cent termes en usage dans les domaines du génie civil et de la construction. Ces définitions se réfèrent soit à la terminologie courante, soit aux prescriptions des normes allemandes DIN, soit encore au sens donné par certains auteurs techniques connus.

Cet ouvrage sera certainement apprécié de tous ceux qui, dans leurs mémoires ou rapports, désirent donner à leurs descriptions la précision nécessaire.

Le revêtement des sols, par *W. Henn*. Traduit de l'allemand par A. Walbaum et P. F. Walbaum. Dunod, Paris, 1967. — Un volume 21 × 27 cm, 50 figures. Prix : broché, 32 F.

Aucun domaine de la construction n'est en évolution aussi constante que celui des revêtements de sol : leur nombre et leur variété, les qualités spécifiques de chacun d'eux, différentes selon les modes d'application et d'utilisation, en rendent le choix si difficile que de